



# BULLETIN D'INFORMATION

## DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR

Le 4 juillet 2017

### Situation d'urgence au GHER de Saint Benoît

Dans un courrier adressé le 27 juin au Directeur du GHER de Saint Benoît, nos camarades de la CGTR ont dénoncé « *un grave dysfonctionnement supplémentaire* » qui a eu lieu le 25 juin dans le service « court séjour gériatrique ».

La CGTR, a attiré l'attention de la direction sur le fait que l'équipe de l'après-midi s'est retrouvée avec une seule infirmière au lieu de deux, pour prendre soin de 21 « *patients particulièrement lourds dont certains déambulant, d'autres en soins palliatifs ou en fin de vie ainsi que des familles anxieuses et mécontentes.* »

*L'infirmière a été mobilisée toute une partie de l'après-midi jusqu'au début de soirée auprès d'un patient en soin palliatif et de sa famille, ce qui a entraîné un énorme retard dans la distribution des repas, des traitements, des changes ... obligeant une aide-soignante à se détacher pour aider l'infirmière dans ses tâches.* »

« *Prodiguer des soins de qualité, assurer la sécurité des patients, accompagner les proches est humainement impossible* » dans ces conditions, affirme le syndicat CGTR du GHER qui a demandé à la direction de l'hôpital de diligenter une enquête « *afin de trouver des solutions et une procédure claire à mettre en œuvre pour remédier définitivement à ce problème, source de maltraitance institutionnelle des patients et des équipes.* »

Surcharge de travail, heures supplémentaires, précarité de l'emploi, sont le lot quotidien des employés du GHER qui sont de plus en plus exténués.

Face à cette situation d'urgence, l'État doit mettre les moyens financiers suffisants pour embaucher et équiper l'hôpital de plus de moyens matériels pour une meilleure prise en charge des malades et la bonne santé du personnel.

### Conventions collectives : le patronat égal à lui-même

Lundi 26 juin les représentants patronaux et les syndicats des salariés dont la CGTR avaient rendez-vous à la Dieccte pour négocier (pour la seconde fois) les modalités d'application des conventions collectives nationales à La Réunion.

Le Medef a fait savoir sa ferme opposition « *à la signature d'un accord engageant toutes les entreprises à appliquer de but en blanc les conventions nationales...* » Il voudrait « *des adaptations locales* » pour ne pas, dit-il, « *mettre en danger notre tissu économique composé essentiellement de TPE et de PME.* »

Dans un courrier commun, la CGTR et la CFDT s'indignent du « *contenu mensonger (de la déclaration de l'organisation patronale) cachant mal la volonté de ne pas avancer sur l'amélioration de la couverture conventionnelle.* »

Mais ce positionnement du Medef n'est pas surprenant car le patronat freine depuis toujours des quatre fers pour ne pas accorder la moindre avancée supplémentaire aux travailleurs qu'il veut réduire à la portion congrue.

Les arguments mis en avant par le Medef sont les mêmes qui ont été agités par le gouvernement et le patronat en 1994 lors de l'adoption de la loi Perben qui empêche jusqu'à aujourd'hui l'application in extenso des conventions collectives nationales dans les départements d'Outremer.

Depuis la loi dite « Travail » votée en août 2016 sous la mandature de Hollande, les conventions et accords nationaux doivent s'appliquer dans un délai de six mois après leur entrée en vigueur dans les départements et territoires d'Outremer. Mais la loi atténue en même temps leur application en précisant qu'un « *accord collectif pourra être conclu dans le même délai pour tenir compte de leur situation spécifique.* » De même, pour les conventions et accords en cours, leurs « *modalités d'application seront réexaminées à l'occasion de la négociation de leurs avenants, qui pourront décider de leur application pour tout ou partie à ces collectivités.* »

Concrètement donc, non seulement l'élargissement des conventions collectives à La Réunion ne sera pas systématique, mais la future réforme du travail voulue par Macron donnera toute possibilité aux patrons de déroger à celles-ci grâce aux accords d'entreprises et aux contrats de travail « de gré à gré » avec les salariés.

Malgré tout le cinéma qu'il fait, le patronat sait qu'il n'a rien à craindre, au contraire des travailleurs qui vont voir leurs conditions de travail et de vie se détériorer avec les réformes à venir du gouvernement Macron-Philippe, en particulier la loi Travail version XXL.

Les lois, ont le voit, protègent surtout les intérêts du patronat et ne nous donneront pas plus de pouvoir d'achat et de meilleures conditions de travail.

Pour les obtenir nous devons compter que sur nos propres luttes...collectives !

**La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît**

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68

## **Dépenses publiques : l'austérité pour les travailleurs et les cadeaux au patronat vont continuer**

Un rapport de la Cour de comptes (encore un !) rendu public le 29 juin fait état de la situation des finances publiques de la France.

Le sempiternel déficit public qui devrait, prévoit-elle, dépasser « *l'objectif de 0,4 point de PIB, pour atteindre 3,2 points* » en 2017 sert à nouveau de prétexte pour préconiser « *des mesures fortes de redressement* » en l'occurrence des économies sur le dos des fonctionnaires.

La Cour des comptes considère en effet que « *les économies potentielles identifiées sont considérables* » et qu'elles peuvent être réalisées en effectuant une « *action volontariste sur les effectifs, les rémunérations, les retraites ou le temps de travail* .»

D'après ses calculs 14,1 milliards d'euros pourraient être économisés en gelant le point d'indice et les échelons des fonctionnaires, en « *agissant* » sur les effectifs, sur le temps de travail et en supprimant « *les avantages salariaux non justifiés* », notamment la sur-remunération en Outremer.

Ce gouvernement, comme les autres, accusent les travailleurs, en l'occurrence ceux du public, de plomber les caisses de l'État. Il s'attaque aux fonctionnaires, réduit les moyens des services publics utiles à la population en prétendant vouloir maîtriser les dépenses publiques. Mais le gouvernement Macron-Phillippe va continuer à puiser dans les caisses de l'État pour arroser les capitalistes à coup de dizaines, voire centaines de milliards par an.

Pour ne citer que quelques exemples, 40 milliards sont versés précédemment par l'État au titre des intérêts de la dette à ses créanciers, de l'argent qui remplit les coffres-forts des grandes banques depuis des années. Cela représente le deuxième poste de dépense du budget de l'État. L'État a sorti également de son portefeuille des dizaines de milliards au titre du CICE et du pacte de responsabilité, et ce chaque année. Avec les 48 milliards d'euros versés aux entreprises entre 2013 et 2015 ne serait-ce qu'au titre du CICE, l'État aurait pu créer au moins 500 000 emplois à 1 800 euros net mensuels.

Chaque année, les exonérations fiscales, les réductions de cotisations sociales et les aides diverses distribuées au patronat représentent plus de 150 milliards d'euros.

La politique d'austérité prônée par le gouvernement ne consiste pas à sauver les finances de l'État, mais à réserver une part de plus en plus grande de la dépense publique à la bourgeoisie.

Peut-on s'attendre à autre chose de la part de Macron, ex-banquier, ex-ministre de l'Économie du gouvernement Hollande et des ses ministres choisis pour mettre en œuvre les exigences du patronat ?

### **Guadeloupe : victoire des travailleurs de la banane !**

Après 42 jours de grève, les ouvriers de la banane ont gagné sur toute la ligne. Le 28 juin, les patrons planteurs ont signé un accord où ils s'engagent à rembourser les sommes volées sur les salaires au cours des trois dernières années. Tous les jours de grève seront payés et des discussions doivent avoir lieu pour améliorer les conditions de travail dans les mois à venir.

La raison de cette grève est que, depuis des années, les patrons - planteurs « oublient » de payer les heures supplémentaires, les jours fériés, les congés en refusant d'appliquer la loi de 1989 sur la mensualisation dans l'agriculture qui intègre ces heures. Sur cinq ans, la période sur laquelle les travailleurs ont fait le calcul, cela représente plusieurs milliers d'euros volés à chaque travailleur.

Le protocole de fin de conflit a été signé le 28 juin. L'application de la Loi portant sur la mensualisation des salaires a été arrachée pour l'ensemble des ouvriers de la banane. Les modalités sur le décompte des heures seront négociées fin octobre, ainsi d'ailleurs que certaines questions relatives aux conditions de travail et en particulier de sécurité au travail.

S'agissant du passé, une commission paritaire examinera les sommes dues aux salariés sur les trois dernières années. Mais d'ores et déjà, une avance de 700 € des sommes dues sera versée et tous les salariés ayant participé à la grève toucheront intégralement leur paye.

Les travailleurs de la banane ont démontré par leur détermination qu'une loi, un tant soit peu favorable aux travailleurs, ne s'applique que si les travailleurs la font appliquer. Et ils sauront le rappeler fin octobre si nécessaire. La force des travailleurs, c'est la grève !

Chaque mardi, de 18H00 à 19H30, l'Union Régionale Est CGTR organise dans son local une réunion d'information et de discussion sur les problèmes rencontrés par les travailleurs.  
Venez nombreux !

**La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît**

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68